

BURUNDI

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION DE COOPERATION  
DENOMMEE

« *Appui complémentaire à la formation professionnelle et technique (ACFPT)* »

NI: 3014025  
N° ENABEL: BDI1307811

Vu la Convention spécifique dénommée « *Appui complémentaire à la formation professionnelle et technique (ACFPT)* » conclue entre le Royaume de Belgique et le Burundi, en date du 22 octobre 2014, en ce compris le dossier technique et financier, ci-après dénommée « la Convention spécifique » ;

Vu la Convention de mise en oeuvre de la prestation de coopération en cours dénommée « *Appui complémentaire à la formation professionnelle et technique (ACFPT)* » signée le 18 novembre 2014 entre l'Etat belge, représenté par le Ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au Développement, chargé des Grandes Villes, et l'Agence belge de Développement, représentée par deux de ses Administrateurs, ci-après dénommée « la Convention de mise en oeuvre » ;

Vu l'échange de lettres des **19 JUL. 2018** et **11 SEP. 2018** conclu entre le Royaume de Belgique et le Burundi, ci-après dénommé « l'échange de lettres » ;

Vu l'arrêté royal du 5 août 2006, tel que modifié le 20 juillet 2012, portant assentiment au troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu l'arrêté royal du 10 avril 2014, portant assentiment au quatrième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu la Loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1  
Objet

Suite à la signature de l'Echange de Lettres des **19 JUL. 2018** et **11 SEP. 2018** entre le Royaume de Belgique et le Burundi, la Convention Spécifique est prolongée et est conclue pour une durée totale de 72 mois.

**Article 2**  
**Budget de la prestation de coopération**

Un nouveau plan financier indicatif est joint en annexe 1 du présent avenant.

Les autres dispositions de la Convention de mise en œuvre restent inchangées.

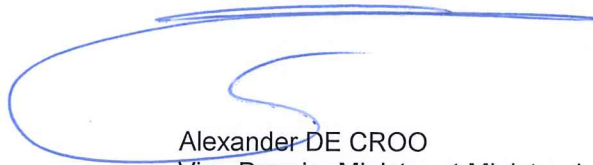
Fait à Bruxelles, le **04 DEC. 2018**, en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour Enabel,




Administrateur

Pour l'Etat belge,



Alexander DE CROO  
Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au  
Développement, de l'Agenda numérique, des  
Télécommunications et de la Poste ou son délégué

et



Administrateur

## Annexe 1

**Annexe 1: Planification ACFT (Q3-2018)****Plan financier**

	Budget	Dépenses 2015	Dépenses 2016	Dépenses 2017	PF 2018	PF 2019	PF 2020
<b>OS</b>							
L'amélioration de l'accès, de la qualité, de l'insertion et de la gouvernance du sous-secteur FTP est consolidée	4.979.560 €	0 €	156.335 €	682.807 €	2.125.710 €	1.655.970 €	392.505 €
<b>R1</b>							
Les fonctions de gestion et de pilotage sont renforcées	1.229.000 €	0 €	103.263 €	269.514 €	503.630 €	277.400 €	83.600 €
A01-03	Faciliter l'amélioration du pilotage par un accompagnement de qualité de longue durée	0 €	99.755 €	216.482 €	275.020 €	198.400 €	54.600 €
A01-04	Renforcer la gestion des centres ciblés par une dynamique d'équipe centrée sur l'amélioration des apprentissages	0 €	0 €	5.651 €	30.520 €	4.000 €	2.000 €
A01-05	Mettre en œuvre dans les centres ciblés un pilotage stratégique axé sur les résultats	0 €	0 €	18.472 €	60.830 €	4.000 €	2.000 €
A01-06	Assurer la mise en œuvre d'espaces de concertation/gestion partenariale avec l'ensemble des parties prenantes	0 €	0 €	914 €	11.000 €	4.000 €	2.000 €
A01-07	Mettre en œuvre et suivre dans les centres ciblés les accords de subsides au bénéfice de l'amélioration de la qualité des formations	0 €	3.508 €	27.995 €	126.260 €	59.000 €	19.000 €
A01-08	Le concept de double vacation est développé et instauré	0 €	0 €	0 €	0 €	4.000 €	4.000 €
<b>A01-09</b>	<b>Mettre en œuvre le réseautage des centres dans un contexte de chaîne de valeur</b>	<b>4.000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>4.000 €</b>	<b>0 €</b>
<b>R2</b>							
La qualité de la formation et la performance sont améliorées	627.000 €	0 €	0 €	85.844 €	264.030 €	202.800 €	74.800 €
A02-05	Mettre en place un dispositif d'accompagnement rapproché au bénéfice des CEM	0 €	0 €	71.877 €	57.410 €	51.800 €	31.800 €
A02-06	Améliorer les supports didactiques et renforcer les capacités pédagogiques des formateurs	0 €	0 €	2.780 €	89.550 €	50.000 €	20.000 €
A02-07	Expérimenter et capitaliser des modalités de mise en œuvre de l'offre de formation, renforcer les capacités techniques des formateurs	0 €	0 €	29 €	80.320 €	85.000 €	20.000 €
A02-08	Intégrer des approches innovantes dans la mise œuvre de l'offre de formation relative aux filières prioritaires	0 €	0 €	0 €	36.750 €	16.000 €	3.000 €
<b>R3</b>							
Différents mécanismes et modèles d'insertion sont développés et testés	750.500 €	0 €	0 €	108.370 €	388.950 €	171.600 €	82.500 €
A03-02	Développer et tester des mécanismes et modèles d'insertion des lauréats CEM-CFP et de financement complémentaire	0 €	0 €	33.726 €	193.300 €	54.000 €	20.000 €
A03-03	Appuyer la diffusion et la mise en place des bonnes pratiques d'insertion	0 €	0 €	271 €	0 €	0 €	0 €
A03-04	Appuyer le développement de capacités d'entrepreneuriat	100.000 €	0 €	7.207 €	60.530 €	22.500 €	10.000 €
A03-05	Appuyer les partenariats public-privé et public-public	5.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €



A03-06	Accompagner le développement des mécanismes et modèles d'insertion et de financement complémentaire	305.000 €	0 €	0 €	33.404 €	104.850 €	95.100 €	52.500 €
A03-07	Appuyer la diffusion et la mise en place des bonnes pratiques d'insertion	40.000 €	0 €	0 €	6.768 €	30.270 €	0 €	0 €
R4	La capacité d'accueil des CEM, CFP et écoles techniques est améliorée dans les communes ciblées	2.373.060 €	0 €	53.071 €	219.078 €	969.100 €	1.004.170 €	151.605 €
A04-01	Construire et fournir les centres CEM/CFP ciblés en énergie (y inclus expertises infrastructure)	659.000 €	0 €	53.071 €	164.194 €	212.730 €	173.360 €	54.000 €
A04-03	Les expériences positives en infrastructures et énergies sont traduites sous forme de normes, standards et plans types	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
A04-06	Les centres CEM/CFP ciblés sont étendus, aménagés, et/ou réhabilités, leurs équipements sont expertisés, augmentés, réparés et/ou remplacés et leur alimentation en eau	1.576.060 €	0 €	0 €	53.058 €	705.730 €	787.480 €	57.605 €
A04-07	L'entretien et la maintenance des infrastructures et équipements des centres CEM/CFP ciblés sont appuyés.	138.000 €	0 €	0 €	1.826 €	50.640 €	43.330 €	40.000 €
X	Réserve budgétaire	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Z	Moyens Généraux	1.020.440 €	29.293 €	23.932 €	178.349 €	311.570 €	311.130 €	132.400 €
Z01	Frais de personnel	583.940 €	0 €	15.100 €	94.526 €	178.990 €	196.260 €	98.400 €
Z01-01	Assistant technique International (Coordonnateur)	225.000 €	0 €	0 €	33.469 €	76.800 €	76.800 €	38.400 €
Z01-02	Directeur National	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Z01-03	Equipe Finance et Administration	358.940 €	0 €	14.874 €	60.435 €	102.190 €	119.460 €	60.000 €
Z01-04	Equipe technique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Z01-05	Autres frais de personnel	0 €	0 €	225 €	622 €	0 €	0 €	0 €
Z02	Equipement	35.000 €	27.929 €	1.445 €	399 €	1.750 €	0 €	0 €
Z02-01	Véhicules	30.000 €	27.929 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Z02-02	Equipement IT	5.000 €	0 €	1.445 €	399 €	1.750 €	0 €	0 €
Z03	Frais de fonctionnement	280.500 €	1.364 €	7.258 €	67.850 €	120.340 €	74.870 €	4.000 €
Z03-01	Services et frais de maintenance	6.400 €	0 €	1.404 €	1.942 €	1.170 €	1.170 €	500 €
Z03-02	Frais de fonctionnement des véhicules	79.400 €	1.364 €	0 €	10.336 €	28.110 €	27.000 €	13.500 €
Z03-03	Télécommunications	18.000 €	0 €	39 €	1.133 €	6.990 €	7.000 €	3.500 €
Z03-04	Fournitures de bureau	16.000 €	0 €	4 €	1.412 €	6.510 €	6.000 €	3.000 €
Z03-05	Missions UGP	18.000 €	0 €	0 €	1.638 €	6.760 €	6.000 €	3.000 €
Z03-06	Formations	9.600 €	0 €	87 €	937 €	3.000 €	500 €	500 €

Z03-07	Frais financiers	6.600 €	0 €	5.723 €	-4.634 €	1.590 €	2.200 €	1.500 €
Z03-08	TVA à récupérer	0 €	0 €	0 €	10.290 €	31.210 €	0 €	-41.500 €
Z03-09	Loyer, eau et électricité	100.000 €	0 €	0 €	28.285 €	25.000 €	25.000 €	20.000 €
Z03-10	Frais Système ERP	26.500 €	0 €	0 €	16.510 €	10.000 €	0 €	0 €
<b>Z04</b>	<b>Audit, Suivi et Evaluation</b>	<b>121.000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>15.575 €</b>	<b>10.490 €</b>	<b>40.000 €</b>	<b>30.000 €</b>
Z04-01	Frais de suivi et évaluation	80.000 €	0 €	0 €	14.729 €	50 €	40.000 €	20.000 €
Z04-02	Audit	30.000 €	0 €	0 €	0 €	10.000 €	0 €	10.000 €
Z04-03	Backstopping	11.000 €	0 €	0 €	846 €	440 €	0 €	0 €
<b>Z99</b>	<b>Conversion rate</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>128 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Grand Total</b>		<b>6.000.000 €</b>	<b>29.293 €</b>	<b>180.267 €</b>	<b>861.155 €</b>	<b>2.437.280 €</b>	<b>1.967.100 €</b>	<b>524.905 €</b>